



**AVIS D'ATTRIBUTION
MARCHÉS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ***

ESPACE MARCHÉS PUBLICS

Rubrique Conseils aux acheteurs / Tableaux

TRAVAUX			
SEUILS		15 000 €HT	5 000 000 €HT **
MODALITÉS DE PUBLICITÉ		PUBLICITE FACULTATIVE ⁴ (modèle européen obligatoire ³) JOUE ²	PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : (modèle européen obligatoire ³) BOAMP ¹ et JOUE ²
FOURNITURES ET SERVICES			
SEUILS		15 000 €HT	130 000 €HT **
MODALITÉS DE PUBLICITÉ	Fournitures et Services (article 29)	PUBLICITE FACULTATIVE ⁴ (modèle européen obligatoire ³) JOUE ²	PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : (modèle européen obligatoire ³) BOAMP ¹ et JOUE ²
	Services (article 30)	PUBLICITE FACULTATIVE ⁴ (modèle européen obligatoire ³) JOUE ²	PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : (modèle européen obligatoire ³) BOAMP ¹ et JOUE ²

¹ Bulletin officiel des annonces des marchés publics

² Journal officiel de l'Union européenne

³ Modèle annexé au [règlement n° 842/2011 du 19 août 2011](#) établissant les formulaires standard pour la publication d'avis dans le cadre de la passation de marchés publics et abrogeant le règlement (CE) n° 1564/2005.

⁴ Si le pouvoir adjudicateur souhaite réduire le délai de recours du référé contractuel de 6 mois à 31 jours, il peut publier un avis d'attribution au JOUE, conforme au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant les formulaires standard pour la publication d'avis en matière de marchés publics (cf. [article 85-1](#) du CMP).

* Autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial

** Seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 (cf. [règlement \(UE\) n°1251/2011 de la Commission du 30 novembre 2011](#) modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE et 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés et [décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011](#) modifiant les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique).